

Pseudonym:

MELVLIN-7

Witness Code: MELVLIN

ICTR-98-41-7
Exh. P. 11(a)
Indexed on: 9/9/2002.
EJ.

P. 11(a)

Melvorn
Linda

"Activite de la presse privee" authored by Col. Laurent Serubuga

DOCUMENT INFORMATION			
Doc Type:	Letter	For Witness Statement:	
Doc Sources:	Melvorn	Signature Date:	
Doc Location:	ICTR	Interviewer 1:	
Doc Original No:		Interviewer 2:	
Doc Date:	29-Nov-91	DOCUMENT CODING:	
Format:	Typewritten	Document code:	MELVLIN-7
Original language:	French	ICTR Number:	
Translation:	English	ERN Number:	L001-0375-76
ERN Translation:	L001-6685-86	Disclosure Code:	MELVLIN-7
		Disclosable:	Yes
Past Disclosure---Past Disclosure---Past Disclosure---Past Disclosure			
IN	Code Used	Date	Support
Bagosora	MELVLIN-07	09-May-02	No
Kabiligi	MELVLIN-07	09-May-02	No
Nsengiyumva	MELVLIN-07	09-May-02	No
Ntabakuze	MELVLIN-07	09-May-02	No

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
ARMEE RWANDAISE
ETAT-MAJOR

GR

L0010375

KIGALI, le 29 NOV. 1991

N° 1404/G2.5.1

/MP.G./

Monsieur le Ministre de la Défense
Nationale

K I G A L I.

O B J E T : Activités de la
Presse privée.

Monsieur le Ministre,

Depuis l'avènement du multipartisme dans notre pays, et un peu avant, une presse privée a proliféré, se livrant à diverses critiques au nom de la liberté d'expression garantie par tout système démocratique.

Ceci a été bien salué par l'opinion nationale et internationale comme signe supplémentaire de la liberté démocratique dans notre pays.

NEANMOINS, nous savons que l'ennemi a profité de cette brèche pour fonder des journaux qu'il manipule en sa faveur, tandis que d'autres sont financés par lui pour faire passer ses messages et participer au pourrissement de la situation politique interne au RWANDA. En effet, l'ennemi ayant pratiquement perdu la guerre sur le terrain, il compte beaucoup sur l'évolution politique dans notre pays, et il s'emploie à ce qu'elle puisse évoluer en sa faveur.

C'est dans ce cadre qu'il utilise, pour ces fins, toute la presse à sa solde, ainsi que celle qu'il manipule par des financements qu'il octroie SANS compter. C'est ainsi qu'une partie de la population en général, et le Cadre Officiers en particulier, commencent à se poser une série de questions.

En effet, ils sont écoeurés par ces journaux qui se cachent derrière la liberté d'expression pour faire de la propagande en faveur de l'ennemi, tout en participant au pourrissement de la situation politique interne.

... / ...

SECRET

- 2 -

SECRET

29 NOV. 1991

Ils désignent ainsi le Journal KANGUKA qui NE s'en cache PAS, mais aussi d'autres comme RWANDA RUSHYA, le TRIBUN DU PEUPLE, UMURANGI, KIBERINKA, NYABARONGO, etc... Parmi ceux qui seraient financés par l'ennemi, l'on cite ISIBO, IJAMBO, IMBAGA, et d'autres surtout parmi ceux qui prêchent les divisions à base régionale ou ethnique.

Des journalistes comme RWABUKWISI Vincent et ses amis de KANGUKA, ou bien MUGABE Jean Pierre et le prénommé WILSON du TRIBUN DU PEUPLE, de même que KAMEYA de RWANDA RUSHYA, seraient en fait des agents ennemis.

Devant cette situation, les Officiers et tous ceux qui partagent la même opinion, se demandent si le Gouvernement N'est PLUS autorisé à imposer de l'ordre, notamment en mettant au pas l'un ou l'autre journal qui se livre officiellement à collaborer avec l'ennemi, ou à faire de la propagande en faveur de ce dernier. Ils se demandent aussi si AUCUNE loi N'autorise l'Etat à sanctionner des abus de la presse, susceptibles de créer des désordres profitables à l'ennemi, tout en se cachant derrière le principe de "liberté d'expression".

Aussi, il y a lieu de se demander si, en ces temps de guerre, des agents à la solde de l'ennemi et reconnus comme tel, doivent continuer impunément, à préparer la victoire de ce dernier, par une propagande soutenue et des manœuvres insidieuses en faveur de l'ennemi.

C'est pourquoi je sollicite votre intervention auprès du Ministre de la Justice, pour qu'il prenne ses responsabilités, afin de mettre fin à cette situation tant décriée, et qui, si elle perdurait, risquerait de nous déborder tout en favorisant l'action de l'ennemi au détriment de la bonne cause, avec toutes les conséquences catastrophiques que cela comporte.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

HABYARIMANA Juvénal
Général-Major

P.O

GERUBUGA Laurent

Colonel

Chef de la 1^{re} AR

Copie : - G3 EM AR

SECRET